



Les Principes directeurs de l'OCDE et les peuples autochtones

Êtes-vous une communauté autochtone dont les droits ou les territoires ancestraux sont lésés par une activité commerciale ? Ou accompagnez-vous une telle communauté ? Les Principes directeurs de l'OCDE peuvent vous aider à lutter pour le respect des droits des peuples autochtones.

Ce que disent les Principes directeurs de l'OCDE sur les droits des peuples autochtones

Les Principes directeurs de l'OCDE font référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA) et appellent les entreprises à respecter tous les droits de l'homme internationalement reconnus, y compris ceux des peuples autochtones, et à remédier aux atteintes aux droits de l'homme. Vous pouvez utiliser les Principes directeurs de l'OCDE pour exiger des entreprises d' :

- Éviter de causer ou de contribuer à des atteintes aux droits des peuples autochtones et traiter et corriger ces atteintes lorsqu'elles se produisent. Cela inclut le droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLIP). Les Principes directeurs font référence à des conseils pratiques, notamment sur le CLIP, dans les orientations de l'OCDE sur le devoir de diligence.
- Aider à prévenir ou à atténuer les atteintes aux droits des peuples autochtones qui sont directement liés à leur entreprise.
- Éviter les représailles contre les peuples autochtones qui dénoncent les activités commerciales et réparer les préjudices causés par ces représailles.
- Effectuer une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme qui prend en compte les risques distincts et croisés auxquels sont confrontés les groupes marginalisés ou vulnérables, y compris les peuples autochtones.
- Accorder une attention particulière aux personnes confrontées à un risque accru en raison de la marginalisation ou de la vulnérabilité, y compris les peuples autochtones.

PLUS
D'INFORMATIONS





- S'engager de manière significative avec les peuples autochtones touchés, y compris dans le cadre de la diligence raisonnable. Les entreprises doivent éliminer les obstacles à l'engagement des populations autochtones. L'engagement est « significatif » s'il est continu, opportun, accessible, approprié et sûr pour les

peuples autochtones et s'il implique une communication bilatérale, la démonstration de la bonne foi (c'est-à-dire le respect, l'honnêteté et l'intention sincère de trouver des solutions aux dommages) et la prise en compte des points de vue des peuples autochtones.

○ Conseil ○

Pour lever toute ambiguïté sur la nature collective des droits des peuples autochtones dans les Principes directeurs, la société civile devrait rappeler aux entreprises et aux organismes de plaintes que la DDPA soutient la nature collective des droits des peuples autochtones – ainsi que d'autres droits fondamentaux, tels que les droits à l'autodétermination et à la culture. Pour encourager l'interprétation la plus large possible du droit au CLIP, la société civile devrait se référer aux orientations sur le CLIP dans les normes de performance de la Société financière internationale (qui sont référencées au chapitre VI des Principes directeurs), au propre protocole de la communauté autochtone spécifique pour le CLIP, et à d'autres bonnes pratiques consistant à suivre les propres protocoles des communautés autochtones en matière de CLIP.

Que sont les Principes directeurs de l'OCDE ?

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises (Principes directeurs de l'OCDE) sont des recommandations des gouvernements aux entreprises sur la manière d'agir de manière responsable. Les Principes directeurs de l'OCDE établissent des normes non contraignantes pour une conduite responsable des entreprises dans une série de questions importantes pour les communautés, telles que les droits de l'homme, les droits des travailleurs et l'environnement, et couvrent également des questions telles que la corruption et la fiscalité.

Les gouvernements qui suivent les Principes directeurs de l'OCDE doivent créer un organisme de plaintes non judiciaire appelé Point de contact national pour une conduite responsable des entreprises, chargé de promouvoir les Principes directeurs et de traiter les plaintes concernant des activités commerciales préjudiciables. Les Principes directeurs établissent de bonnes normes pour toutes les entreprises, mais les plaintes ne peuvent être déposées que contre deux types d'entreprises opérant au-delà des frontières : 1) les entreprises multinationales dont le siège social est dans un pays qui suit les Principes directeurs de l'OCDE, ou 2) les entreprises multinationales opérant dans un pays qui suit les Principes directeurs de l'OCDE.

Comment les Principes directeurs de l'OCDE peuvent-ils aider ?

La société civile peut utiliser les Principes directeurs pour :



À propos d'OECD Watch

OECD Watch est un réseau mondial de la société civile qui compte plus de 130 membres dans plus de 50 pays. Nous nous efforçons de donner aux communautés, aux travailleurs et aux ONG les moyens d'utiliser les Principes directeurs de l'OCDE pour faire en sorte que les activités des entreprises respectent les droits de l'homme et la planète et que les entreprises soient tenues pour responsables des dommages qu'elles causent à travers le monde. OECD Watch aide les communautés et les ONG à déposer des plaintes et à mener des activités de plaidoyer auprès des gouvernements et des entreprises. Nous menons également des recherches et des activités de plaidoyer auprès de l'OCDE et des pays individuels afin d'encourager une mise en œuvre plus efficace des Principes directeurs et un alignement plus étroit entre les Principes directeurs et les lois sur la responsabilité des entreprises. **Besoin d'aide ? Prenez contact avec nous !**

PLUS D'INFORMATIONS

